

Covid-19 : la vente d'autotests par la grande distribution autorisée jusqu'au 31 janvier

Par [Julien Da Sois](#)

Publié il y a 6 heures,

Mis à jour il y a 2 heures

Il s'agissait d'une demande formulée par plusieurs enseignes depuis quelques jours.

La grande distribution a finalement eu gain de cause. La vente d'autotests en supermarché a été autorisée ce mardi matin, de façon temporaire. Un arrêté signé par Olivier Véran a été publié au Journal officiel indiquant qu' «*à titre exceptionnel et jusqu'au 31 janvier 2022, les autotests de détection antigénique du virus SARS-CoV-2 sur prélèvement nasal (...) peuvent être vendus au détail*». «*Ces dispositifs médicaux sont réservés aux personnes asymptomatiques pour leur seul usage personnel*», est-il précisé.

À découvrir

→ [La prime de Noël 2021 sera versée à partir du 15 décembre](#)

Jusque-là, la vente d'autotests était réservée aux pharmacies. Mais les enseignes de la grande distribution (notamment E.Leclerc, Lidl, Intermarché et Système U) poussaient depuis quelques jours le gouvernement à étendre cette autorisation aux grandes surfaces, promettant de les vendre à prix coûtant. Elles mettaient en avant les ruptures de stocks observées dans les officines face à une demande en croissance, liée notamment aux fêtes de fin d'année.

Satisfaction du côté de la grande distribution

Le président de Système U, Dominique Schelcher, a été le premier à réagir à cette nouvelle. «*L'arrêté autorisant la vente d'autotests est paru ce matin. Nous allons les proposer à prix coûtant dans nos magasins dans les prochains jours. Voilà un service attendu par nos clients, tout comme les masques et les gels*», s'est-il félicité sur Twitter, quelques minutes après avoir indiqué sur RTL qu'ils pourraient être vendus «*à moins de deux euros*». Michel-Edouard Leclerc, patron du groupe E.Leclerc, a lui estimé qu'il s'agissait d' «*une décision juste et utile*». «*Nos équipes se montreront à la hauteur des enjeux, aux côtés des pharmaciens d'officine. E.Leclerc vendra les autotests à prix coûtant*», a-t-il écrit sur Twitter.

Carrefour dit également «*saluer la décision des pouvoirs publics*». Les autotests y seront aussi vendus à prix coûtant. «*Ils seront disponibles, en magasin comme en e-commerce, à partir de vendredi, voire un peu plus tôt*», indique-t-on du côté de l'entreprise. Auchan en vendra également dans ses magasins, aussi «*à prix coûtant*».

Chez les pharmaciens, qui militaient pour en garder le monopole, c'est au contraire la soupe à la grimace. «*Je suis absolument opposé à cette décision. Elle ne va pas dans le sens de la qualité de la prise en charge des soins contre le Covid*», gronde Philippe Besset, président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF), joint par *Le Figaro*. Selon lui, cette mesure traduit «*un changement complet dans la stratégie de testing du gouvernement*». Avec les autotests, il n'y a «*aucune traçabilité possible*», fustige-t-il, critiquant également la fiabilité de ces tests de dépistage à réaliser soi-même.

À VOIR AUSSI - Covid-19: le gouvernement envisage de demander deux ou trois tests négatifs avant le retour d'un élève cas contact à l'école